

LA FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

L'AP réalise des activités d'éveil et de soin visant au bien être, à l'autonomie et au développement de l'enfant. Elle prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille. Elle travaille toujours au sein d'une équipe pluri-professionnelle.

Après l'obtention du **DEAP (Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture)**, délivré par le **Ministère de la Santé**, l'auxiliaire de puériculture peut travailler :

- En crèche
- En multi accueil (crèche, haltes jeux)
- En pédiatrie
- En maternité
- En PMI

Les qualités requises

- Savoir être à l'écoute et aimer les contacts humains
- Avoir une présentation soignée
- Etre dynamique, disponible et motivée
- Posséder des capacités d'analyse et de synthèse
- Désirer travailler en équipe
- Etre en bonne santé

LES ETUDES

La formation se déroule sur 16 à 18 mois (rentrée en septembre ou janvier). Elle comporte 8 modules qu'il faut avoir validés (avoir la moyenne) pour obtenir le diplôme. Il existe des épreuves écrites, orales et des mises en situation professionnelle (épreuve pratique).

En apprentissage

- L'apprenti travaille 35h par semaine dont 20h de cours
- La durée des congés est variable selon l'employeur
- Pendant la formation, les apprentis effectuent 24 semaines de stage et 30 semaines de cours (595h) avec 2 jours /semaine chez l'employeur.

LE RECRUTEMENT DES ELEVES

Les épreuves de sélection comprennent :

Deux épreuves écrites d'admissibilité :

- Une épreuve **obligatoire de tests psychotechniques** d'1h30, notée sur 20 points.

- **Une épreuve de culture générale :**

Sont **dispensés de l'épreuve écrite de culture générale :**

- les candidats titulaires d'un titre ou diplôme français de niveau IV au minimum.
- les candidats titulaires d'un titre ou diplôme français du secteur sanitaire ou social de niveau V au minimum.
- les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu.
- les étudiants infirmiers ayant suivi une 1ère année d'études en France et n'ayant pas été admis en seconde année.

D'une durée de 2 heures, cette épreuve est notée sur 20 et est composée de deux parties :

> **à partir d'un texte** portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, notée sur 12 points.

> **série de 10 questions**, notée sur 8 points. (5 questions sur des notions élémentaires de biologie humaine ; 3 sur des opérations numériques de base et 2 sur des exercices mathématiques de conversion).

Les candidats ayant présenté les deux épreuves écrites doivent, pour être admissibles, obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à chacune d'entre elles. Les candidats dispensés de l'épreuve de culture générale doivent, pour être admissibles, obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20 aux tests psychotechniques.

Une épreuve d'admission

Cette épreuve concerne les candidats sous deux conditions :

- une note égale ou supérieure à 10 à l'épreuve écrite (ou qui sont titulaires d'un CAP petite enfance ou d'un baccalauréat)
- au moins 10/20 aux tests.

Epreuve orale, notée sur 20, d'une durée de 20 minutes avec 10 minutes de préparation sur un sujet relevant du domaine sanitaire et social. Le candidat exposera ses motivations pour cette formation puis il traitera du sujet.

LES RENSEIGNEMENTS

- Le dossier d'inscription est à télécharger sur le site internet du lycée www.lycee-henri-sellier.fr
- Demi-pension possible
- Situation du lycée :
 - Tram train: station lycée H. Sellier
 - Bus :
234 de Bobigny, arrêt Gambetta ou
147 de Pantin, arrêt Chanzy ou
347 de Pantin, arrêt Victor Hugo

LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

- **Avoir entre 17 et 30 ans**
- Le concours d'entrée est réservé aux candidats scolarisés ou étant sortis du système scolaire mais ayant moins de 31 ans (apprentissage)
- Avoir réussi les épreuves de sélection qui se dérouleront au lycée
- lettre de motivation et CV à destination d'une entreprise (mairie, conseil départemental, crèche privée...)
- Rechercher un employeur

DIPLÔME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Formation en Apprentissage



Lycée des Métiers de la Santé et du Social
HENRI SELLIER

73, avenue du Colonel Fabien
93190 LIVRY GARGAN

01 41 70 71 50 / 06 37 27 78 79 (Mme Braquart)
site internet www.lycee-henri-sellier.fr